

# SÉNAT DE LA COMMUNAUTÉ

SESSION ORDINAIRE OUVERTE LE 30 MAI 1960

---

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 3 juin 1960.

## ALLOCUTION

PRONONCÉE

Par M. LE GÉNÉRAL CHARLES DE GAULLE,

Président de la Communauté.

---

Mesdames, Messieurs,

Le Sénat de la Communauté va terminer sa session. J'ai tenu à venir lui adresser mon salut.

Le Sénat vient d'adopter la modification constitutionnelle en vertu de laquelle les Etats indépendants peuvent participer à la Communauté. Il est vrai de dire que c'est là un fait qui était en quelque sorte d'avance accepté, puisqu'il résulte du droit de disposer d'eux-mêmes qui est reconnu à tous les peuples de la Communauté. Mais il était naturel, et il n'est pas sans signification, qu'une possibilité formelle ait été substituée à une possibilité virtuelle. Cela est fait grâce à votre vote.

La Communauté va prendre, de ce fait, une forme nouvelle. Je ne crois pas, cependant, que l'esprit, ni la valeur de cette grande institution, doivent s'en trouver altérés. Son principe est la coopération organisée entre Etats. Il en sera de même demain.

Si nous autres, Français, Africains, Malgaches, avons entendu et entendons nous associer, c'est certes pour des raisons de sentiment aussi exceptionnelles qu'exemplaires, mais c'est aussi pour des motifs pratiques. Il nous a paru, il nous paraît, que cela était bon pour notre développement à nous, pour notre sécurité propre et pour soutenir dans le monde l'idéal qui nous est commun.

Dans la forme nouvelle qu'elle revêt, la Communauté — et c'est naturel — va modifier les bases et le fonctionnement, peut-être le nom, de tel ou tel de ses organismes. Cela doit être sans doute le cas pour le Conseil des chefs d'Etat ou de Gouvernement. Cela doit être le cas, aussi, pour le Sénat de la Communauté. Mais il faut que se maintiennent et se développent ces rencontres des responsables, ce concert de leurs actions. Pour le Sénat de la Communauté, il faut que durent les contacts périodiques et les délibérations en commun de parlementaires délégués par les assemblées législatives de la République française, par celles de la République malgache et par celles des Républiques africaines.

Car nous savons, et les événements tout récents viennent de le confirmer, combien sont précaires à la fois la paix du monde et l'avenir de notre espèce. Plus que jamais est nécessaire la solidarité des peuples et des hommes libres. Puisque nous avons su, pour ce qui nous concerne, poser les fondements et dégager l'esprit de cette solidarité-là, pratiquons notre Communauté. Ce sera pour le bien de nos peuples, pour le salut de nos Etats, pour le service de l'Humanité.